

GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION

Impact des conseils citoyens - La Loi et les intentions de la Loi

Texte de Loi <i>Loi LAMY 2014 et Loi Egalité et citoyenneté 2017</i>	Intention de la Loi <i>(voir notamment Loi Commentée, cadre de référence des conseils citoyens et discussion parlementaire)</i>	Observation sur mon territoire - Grille d'autoévaluation <i>(à réaliser pour son conseil citoyen ou son territoire, seul ou à plusieurs)</i>	Qu'est ce qui explique l'écart entre la Loi et la réalité de votre territoire ?	Enseignements pour la suite...
<p>« La Politique de la ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon les modalités définies dans les contrats de ville »</p> <p>Article 1, Loi LAMY</p>	<p>Confirmation du principe structurant de la Politique de la ville : la participation des habitants et le processus de coconstruction qui en découle.</p> <p>Citation des parties prenantes de cette coconstruction : habitants, associations, acteurs économiques via une instance nouvelle : les conseils citoyens.</p>	<p><i>Y a-t-il un conseil citoyen ?</i></p> <p><i>La composition entre les différentes parties prenantes existe-t-elle ?</i></p> <p><i>Le principe de co-construction est-il présent ?</i></p>		
<p>« Un conseil citoyen dans chaque quartier prioritaire, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives »</p> <p>Article 7- I, Loi LAMY</p>	<p>L'instance se déploiera dans chaque quartier prioritaire : l'intention est de localiser ce conseil citoyen à l'échelle infra communale.</p> <p>Le diagnostic des pratiques et des initiatives vise à ne pas ajouter une nouvelle instance participative, mais bien à l'intégrer aux pratiques et initiatives existantes.</p>	<p><i>Y a-t-il un conseil citoyen par QPV ?</i></p> <p><i>Un diagnostic des pratiques et initiatives a -til été réalisé ?</i></p>		
<p>«Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux »</p> <p>Article 7- I, Loi LAMY</p>	<p>Les conseils citoyens doivent favoriser l'expression de la parole des habitants des quartiers, notamment ceux qui sont éloignés des processus traditionnels de participation (Loi commentée et intention issue du rapport Bacqué Mechmache).</p> <p>Le tirage au sort est l'outil retenu par le législateur pour y parvenir.</p>	<p><i>La parole des plus éloignées a-t-elle été recherchée ?</i></p> <p><i>Y a-t-il eu un tirage au sort, si oui, sous quelle forme ?</i></p>		
<p>« Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. »</p> <p>« Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain »</p> <p>Article 7- I, Loi LAMY</p>	<p>Les conseils citoyens sont pleinement intégrés à la gouvernance et au pilotage des contrats de ville.</p> <p>Les conseils citoyens sont également pleinement intégrés aux PRU.</p>	<p><i>A quelles instances participent les conseils citoyens (comité de pilotage, comités techniques, groupe de travail...)?</i></p> <p><i>Les conseils citoyens sont-ils associés au PRU (si concernés) ?</i></p>		

GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION

Impact des conseils citoyens - La Loi et les intentions de la Loi

Texte de Loi <i>Loi LAMY 2014 et Loi Egalité et citoyenneté 2017</i>	Intention de la Loi <i>(voir notamment Loi Commentée, cadre de référence des conseils citoyens et discussion parlementaire)</i>	Observation sur mon territoire - Grille d'autoévaluation <i>(à réaliser pour son conseil citoyen ou son territoire, seul ou à plusieurs)</i>	Qu'est ce qui explique l'écart entre la Loi et la réalité de votre territoire ?	Enseignements pour la suite...
<p>« les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.»</p> <p>« le représentant de l'Etat (...) reconnaît la composition du conseil citoyen et accorde, si besoin est, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen »</p> <p>Article 7- I, Loi LAMY</p>	<p>Le législateur indique dans cet alinéa la volonté d'indépendance afin d'éviter les effets de manipulation qui pourrait provenir des pouvoirs publics ou des organisations politiques.</p> <p>Le conseil citoyen doit être reconnu par l'Etat.</p> <p>Le fonctionnement du conseil citoyen peut être assuré par une personne morale.</p>	<p><i>L'indépendance du conseil citoyen est-elle garantie ?</i></p> <p><i>Le conseil citoyen a-t-il été reconnu par un arrêté, en quelle(s) année(s) ?</i></p> <p><i>Quel est (ou quels ont été) le portage du conseil citoyen ?</i></p>		
<p>« Dans chaque commune soumise à l'obligation de création des conseils de quartier, le maire peut décider que le conseil citoyen [...] se substitue au conseil de quartiers. »</p> <p>Article 7-II, Loi LAMY</p>	<p>Le législateur donne la possibilité de fusion des instances de participation, si celle-ci respecte l'organisation des conseils citoyens.</p>	<p><i>Le cas des conseils de quartier et conseil citoyen se pose-t-il ? Et si oui, une fusion a-t-elle été envisagée ? Mise en place ?</i></p>		
<p>« Un congé est accordé chaque année, à sa demande, sans condition d'âge à tout salarié membre d'un conseil citoyen dont la composition a été reconnue par le représentant de l'Etat [...], pour siéger dans les instances internes du conseil citoyen et participer aux instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. »</p> <p>Art 10-I, Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté</p>	<p>Le législateur souhaite faciliter la présence des conseillers citoyens dans les instances.</p>	<p><i>Les conseillers citoyens ont-ils connaissance de ce droit ?</i></p> <p><i>A-t-il déjà été pratiqué sur votre territoire ?</i></p>		